

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation : 11/07/2025

Le **Judi 24 Juillet 2025 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice	BERLIOZ Stéphane	COLLION Olivier
PIOLLAT Isabelle	BOUVIER Régis	PILLOIX Patrick
CRETINON Françoise	DIGAUD Paulette	FANCHON Jean-Louis
HERICHER Aude	LE DIVOUZET Magali	MALJOURNAL Vincent
MEUNIER Alain	OGIER Christian	CAREZ Virginie
PAROT Aline (19h51)	TOURNIER-FILLON Jean-Paul	

Excusés :

SCIET Sylvie donne pouvoir à MEUNIER Alain
COUTURIER Sébastien donne pouvoir à FANCHON Jean-Louis
BRUT Annie-Pierre donne pouvoir à MALJOURNAL Vincent
PRIMAT Ludovic absent

Le quorum était atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h38 avec la présentation de l'association, le CM a commencé 20h20

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne Mme CRETINON Françoise pour remplir cette fonction qui l'accepte.

Ordre du jour

- 1) *Présentation de l'association « Sur la route de Porte-des-Bonnevaux »*
- 2) *Approbation du PV de réunion du 12 Juin 2025 ;*
- 3) *Désignation du secrétaire de séance ;*
- 4) *Point financier*
- 5) *Point travaux*
- 6) *Bilan urbanisme*
- 7) *Virement de crédit*
- 8) *Délibérations à prendre :*
 - FONCIER : Vente lot B de 814 m² terrain à construire Commelle
 - RESEAUX : Maintenance éclairage public – fond de concours
 - FORET : Etat de l'assiette 2026 - ONF
 - BATIMENTS : Demande de subvention au département – pompe à chaleur salle des fêtes de Nantoin
Location salle des fêtes de Commelle à Farandanse
- 9) *Positionnement projet d'implantation panneaux photovoltaïques*
- 10) *Validation devis école de Nantoin*
- 11) *Questions et infos diverses*

Présentation de l'association « sur la route de Porte-des-Bonnevaux »

5 personnes sont venues présenter l'association.
Cette association existe depuis 1988

- Problèmes des routes départementales (RD 518 / 51 / 56) qui coupent notre village. Un échantillon d'habitants a été interrogé par l'association, ils relatent apparemment une situation dangereuse pour les piétons, cyclistes, animaux de compagnie, beaucoup de bruit qui a un impacte sur leur santé, ...pas d'autonomie pour les jeunes, dévalorisation des maisons, des terrains, pollution, moins de sorties pour les seniors... Les problèmes s'amplifient d'année en année. L'association propose une réorganisation (déviations, réaménagements,) des routes avec les habitants, encadrée par des professionnels. Réactions suite à la présentation :
 - Leur chiffrage : comment est-ce que c'est possible d'annoncer des chiffres sans avoir fait des études ?
 - Comment mettre des pistes cyclables ? pas de terrains on l'a vu avec la mise en place des bacs des OM. Financement trop cher pour une commune de notre taille, puis résonner à l'échelle de Porte-Des-Bonnevaux judicieux pour des pistes cyclables, ...
 - Les départementales dépendent du département, la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut.
 - L'association « reproche » à la commune de mettre juste des « pansements » (feu, radar pédagogique, bandes anti dépassement) pour solutionner des problèmes de sécurité. La commune fait de son mieux dans l'intérêt générale, avec les moyens qu'elle a.
 - L'association est prête à travailler avec la commune : travailler ensemble dans l'intérêt générale – avancer ensemble
 - L'association demande un soutien de la commune pour appuyer leur projet (moins de vitesse, plus de pistes cyclables) auprès du Département.

Approbation des PV de réunion du 12 Juin 2025

Point reporté. Les conseils et élus recevront le compte rendu du CM du mois de juin la semaine prochaine par mail.
L'approbation au prochain CM en septembre.

Désignation du secrétaire de séance

est désignée secrétaire de séance : CRETINON Françoise

Point financier

Monsieur Christian OGIER annonce les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	824 884.32 €	913 381.61 €
Investissement	318 672.59 €	325 640.82 €
Dépenses globales	1 142 556.91 €	
Recettes globales	1 239 022.43 €	
Excédent	508 907.67 €	

Pour info : 3 terrains qui appartenait à la commune ont été vendus, l'argent n'apparaît pas encore sur les comptes donc on ne peut pas en tenir compte dans notre point financier.

Point travaux

- Changement chaudière salle des fêtes de Nantoin : 40 000€ TTC avec une subvention de 35% ce qui reviendrait pour la commune à 25 000€. La nouvelle chaudière serait garantie 2 ans - après avoir essayé de réparer l'ancienne à de nombreuses reprises les coûts de réparation s'élevant à 25 000€ depuis 2023
- Problème chaudière à la salle des fêtes de Commelle – en attente de voir soit pour un changement soit pour des réparations car elle fonctionne par intermittence
- Les réparations de la Fontaine à Nantoin n'auront pas lieu dans l'immédiat. Rechercher un produit qui coûterait moins cher pour

essayer de réparer la fuite d'eau localisée à l'intérieur du bassin de la Fontaine.

- Les renforcements de voirie sont terminés sur Commelle et Nantoin, il reste la commune historique d'Arzay à réaliser
- Sur Nantoin : réparation d'un chemin communal qui s'est abîmé en sortant les bois communaux
- Achat d'une pompe pour puiser l'eau dans un puit existant qui appartient à la commune pour arroser le stade de Commelle
- Achat de projecteurs pour l'étang Murinais
- Achat d'un morceau de terrain (attente de signature compromise) pour réaliser un piège à cailloux au cimetière de Commelle
- Achats d'enseignes : Mairie Porte-Des-Bonnevaux et Grange Bellevue à Semons

Bilan urbanisme

Présentation par Mr le Maire d'un tableau récapitulatif de l'urbanisme de Porte-des-Bonnevaux depuis la fusion, environ 1200 dossiers traités représentant 200 dossiers par an. Le tableau sera joint au compte rendu.

Mr le Maire instruisait déjà les DP de Commelle, il va reprendre l'instruction de toutes les DP de Porte-Des-Bonnevaux à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une uniformisation des traitements. Les DP de division et les DP complexes resteront instruites par Bièvre Isère.

Certains élus ont des craintes : que cela engendre un surcoût de travail à la secrétaire.

Un essai sera réalisé sur quelques mois et un bilan sera fait en décembre.

Virement de crédit

Objets : Pompe à chaleur sdh Nantoin

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article de Budget	Intitulé	Montant	Article de Budget	Intitulé	Montant
2135 (21) - 913	Instal géoc. agencements amén	10 000,00			
2135 (21) - 914	Instal géoc. agencements amén	-15 000,00			
2158 (21) - 919	Autres instal., matériel et ou	5 000,00			
		0,00			
Total Dépenses		0,00	Total Recettes		

Délibération n° 32 – Vente d'une parcelle de terrain sur la commune historique de Commelle – Lot B

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre une parcelle de terrain correspondant au lot B du redécoupage cadastral de plusieurs parcelles AB 762, 767, 768 et 772, d'une contenance de 814 m² dont 332 m² constructible, lieudit « Le Village » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Cette vente s'effectuera au prix de 40 000 € - achat de Mr CARRIOT Sébastien (ancien habitant de Commelle)

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord à la vente des parcelles référencées ci-dessus, au prix de 40 000 €.
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Délibération 33 – TE 38 : Maintenance éclairage public

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5212-16, L.5212-20 et L.5212-26 ;

VU, la délibération communale de transfert de la compétence optionnelle éclairage public au TE38 ;

VU, la délibération communale relative à la participation financière de la commune à la maintenance de l'éclairage public ;

Considérant que lorsque des interventions non comprises dans la maintenance forfaitaire ont lieu sur le territoire communal, une participation communale auxdites dépenses réalisées par TE38 est demandée à la commune en sus de la contribution obligatoire à la maintenance forfaitaire ;

Considérant que cette dernière est fixée à 50% ou 75% du coût HT de l'opération en fonction de la perception par TE38 de la TICFE-C ;

Considérant qu'en principe les participations communales aux dépenses réalisées par TE38 sont des contributions obligatoires appelées en section de fonctionnement de la commune ;

Considérant toutefois que lorsque ces interventions contribuent à la maîtrise de la demande en énergie, la participation communale peut être appelée sous la forme d'un fond de concours inscrit en section d'investissement de la commune, sous réserve que cette dernière prenne une délibération spécifique et concordante à celle de TE38 ;

Considérant que des interventions concourant à la maîtrise de la demande en énergie ont été réalisées et mandatées par TE38 en cours de l'année 2024 sur le territoire de la commune ;

Considérant ainsi le montant de la participation financière de la commune pouvant être inscrit en section d'investissement de la commune et déterminé de la manière suivante :

COMMUNE	Libellé intervention hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie	Montant opération HT	% participation TE38	Montant fonds de concours
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2023-17970 installation horloge astro télégraphable armoire SE	638.89 €	50%	319,45 €
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2024-18095 installation horloge astro télégraphable armoire SU	638.89 €	50%	319,45 €
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2024-19233 remplacement horloge suite à panne	638.42 €	50%	319,21 €
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2024-20278 Remplacement horloge armoire GR	719.46 €	50%	359,73 €
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2024-20876 Remplacement horloge armoire BR	638.99 €	50%	319,50 €
			TOTAL	1 637,33 €

Considérant toutefois que les frais de gestion inhérents auxdites interventions ne peuvent quant à eux faire l'objet d'un fonds de concours, ladite participation du membre (fixée à 4 ou 6% du montant HT de l'opération en fonction de la perception ou non par TE38 de la TICFE-C) sera appelée en section de fonctionnement du budget de la commune en tant que contribution obligatoire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur (Madame) le Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE

- De prendre acte des interventions hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie réalisées et mandatées par TE38 au cours de l'année 2024 ;
- D'attribuer un fonds de concours à TE38 d'un montant de 1 637,33 € correspondant auxdites interventions ;
- De prendre acte que le montant du fonds de concours n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes des opérations concernées ;
- Que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception du titre de recettes ;
- D'imputer les dépenses en section d'investissement au compte (à cocher) :
 - ☐ 20412 (Nomenclature M14 inf 500 habitants)
 - ☐ 2041582 (Autres nomenclatures)

➤ D'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;

Délibération 34 – FORET : Etat de l'assiette 2026

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Guillon de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
12 FC Commelle	SF	1067	4,64	2019	SUPP									Suppression de la coupe
2 FC Nantoin	IRR	156	4,34	2025	2026							X		Délivrance
7 FC Semons	RGN	454	11,09	2025	2028									Report 2028
8 FC Semons	RGN	984	13,39	2027	2026			X						Bois façonnés
9 FC Semons	AME L	207	3,18	AJOUT	2026			X						Bois façonnés
14 FC Semons	RGN	547	11,17	2026	2027									Report 2027

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure – Parcelles 8 et 9 FC Semons

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Mode de délivrance des Bois d'affouages – Parcelle 2 FC Nantoin

- Délivrance des bois **sur pied** ☒

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. BECK Maurice

M. BERLIOZ Stéphane

M. TOURNIER-FILLON Jean-Paul

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages de parcelles n°8 et 9 FC Semons et 2 FC Nantoin

Délibération 35 – Demande d'aide au département pour la pompe à chaleur de la salle des fêtes de Nantoin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de remplacement de la pompe à chaleur de la salle des fêtes de Nantoin comprenant l'installation et la fourniture de la pompe pour 28 680 €, la carte CTA pour 2 959 € et au besoin le remplacement de la carte principale pour 1 777 €.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève en H.T à : 33 416 €

Soit un total H.T. de 33 416.00 €

Ces travaux figurent dans la liste des travaux éligibles à l'octroi d'une subvention de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le programme de remplacement de la pompe à chaleur pour un coût estimé à 33 416 € HT
- SOLLICITE le concours financier du Département de l'Isère pour le remplacement de la pompe.
- CHARGE M. le Maire de déposer le dossier auprès de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire

Délibération 36 – Location de la salle des fêtes de Commelle à l'association Faradanse de Faramans

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de définir un tarif de location de la salle des fêtes de Commelle, pour l'association Faradanse. Cette association, extérieure à la commune, a son siège social à Faramans. Elle a loué la salle des fêtes de Commelle du 25 au 29 Juin 2025 pour son spectacle annuel.

Le montant de cette location sera réglé par la commune de Faramans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE à **600 €** le montant de location de la Salle des Fêtes de Commelle dû par l'association Faradanse pour sa location du 25 au 29 Juin 2025.

Positionnement projet d'implantation panneaux photovoltaïques

Six mois avant les prochaines élections municipal, nous sommes dans l'obligation de ne pas commencer de nouveaux gros projets. La décision doit donc se prendre avant le 1^{er} septembre. A ce jour, il y a 3 propositions.

La proposition 1 : ALTAREA paraît la plus avantageuse cependant il y a des points à préciser.

L'entreprise sera convoquée pour éclaircir certaines interrogations, s'assurer des garanties, avoir plus de détails et voir le rédactionnel de la convention

L'AGEDEN sera sollicitée pour nous accompagner dans ce projet.

Validation devis école de Nantoin

Projets 2025/2026 pour un montant d'environ 14 000€, il est demandé une participation de 3 000€ à la commune pour réaliser tous ces projets (voyages, fresques, ...).

Le conseil municipal est favorable au versement d'une participation à hauteur de 1 800€. Équitabilité avec l'école de Commelle.

Questions diverses

La société Just Queen propriétaire du kiosque à pizza de Commelle a déposé le bilan
Le kiosque a arrêté de fonctionner début juin 2025
On va demander au liquidateur les loyers de juin 2025 et juillet 2025 soit 150€ x 2
Comment va se passer le démontage du Kiosque ? et quand ?
Faire une réponse au liquidateur

Forêt Bossieu / Arzay : une personne a défriché une partie de la forêt sur Bossieu et une petite partie sur Arzay, elle a détourné la rivière pour faire des bassins. Elle a installé une « petite habitation », fait des travaux illégaux, présence de véhicules non assurés...
Monsieur le Maire précise que cette personne est connue des fichiers de police pour avoir fait la même chose en Ardèche. Une procédure avec les gendarmes a été lancée pour stopper ces actions, sous l'initiative du Maire délégué d'Arzay et du Maire de Porte-des-Bonnevaux.

Liste municipale 2026 : 23 Conseillers au départ actuellement 21, au prochain mandat il en faudra de nouveau 23.
Le Maire demande à chacun de réfléchir à leur engagement futur.
Vincent MALJOURNAL, Maire délégué d'Arzay, souhaite ne pas se représenter. Jean-Louis FANCHON, Maire délégué de Commelle, hésite encore.
Les autres membres du conseil ne se prononcent pas.

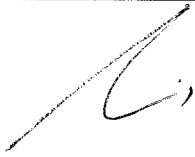
Problème téléphone standard de la mairie : de nombreux élus et habitants se plaignent de ne pas réussir à avoir les secrétaires au téléphone quand le standard est fermé et de laisser un message sur le répondeur. Ce point sera vu avec les secrétaires pour essayer de trouver une nouvelle organisation.

Poubelles : il reste encore des bacs poubelles sur Porte-Des-Bonnevaux, quand Bièvre Isère prévoit de les récupérer ?
Les cadenas pour maintenir les bacs poubelles fermés sont encore présents, ils appartiennent à la commune, vont-ils être enlevé rapidement.

Déchetterie Nantoin : un accident a eu lieu sans que la Mairie n'en soit informée. Bièvre Isère ayant la compétence il serait souhaitable qu'il installe plus de signalisation.

Le 25 juillet 2025 à 17h30 : spectacle des enfants du centre de Loisirs. Le conseil municipal a été invité.
Le Maire de Porte-Des-Bonnevaux, le Maire délégué de Commelle et Patrick PILLOIX seront présents.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 02 Septembre à 19 h 30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

	Signatures
Le Maire Alain MEUNIER	
Le Secrétaire de séance CRETINON Françoise	